



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation	C6119A
Utilisation de la préparation	Impression jet d'encre
Identification de la société	Hewlett-Packard (Schweiz/Suisse/Svizzera) GmbH Ueberlandstrasse 1 CH-8600 Dübendorf Switzerland
Téléphone en cas d'urgence	
Numéro téléphonique du centre anti-poison	+41 44 251 51 51
oder Nr. (24h Notfallnummer)	145
Service HP chargé des effets sur la santé	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-503-494-7199
Informations générales	
	+ 41 44 634 10 20
N° d'appel du support client HP	
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
Date de préparation	12-Jun-2007
Numéro SDS	109171

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
Eau	7732-18-5	> 70	231-791-2	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 15	210-483-1	R36/38
Noir de carbone	1333-86-4	< 5	435-640-3	
Alcool isopropylique	67-63-0	< 5	200-661-7	Xi, F, R11, 36, 67

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse. Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements. Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16. Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Ce produit n'est pas répertorié dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

Examen d'Urgence Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

Effets aigus sur la santé Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.

Contact avec la peau

pyrrolidone-2

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Contact avec les yeux

Alcool isopropylique

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave.

pyrrolidone-2

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

l'inhalation

Alcool isopropylique

L'inhalation peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

pyrrolidone-2

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

pyrrolidone-2

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur la santé

Mode d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

Effets chroniques sur la santé

Noir de carbone : des études sur l'inhalation chronique effectuées à partir de fines particules de poussière ont donné lieu à des tumeurs pulmonaires chez l'animal. La classification IARC s'appuyait sur ces résultats. L' IARC a également conclu qu' "aucune preuve tangible n'attestait du caractère carcinogène du noir de charbon chez l'être humain". Il n'existe aucun risque connu d'inhalation de fines particules de poussière dans des conditions normales d'utilisation de cette encre.

Caractère cancérigène

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC.

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Autres informations

L'encre noir n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

4. PREMIERS SECOURS

Procédures de premier secours

Œil

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux. Ne pas frotter les yeux, Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées, Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

Peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux. Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux et Faire prodiguer des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

l'inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, faire prodiguer des soins médicaux. Mettre la victime à l'air libre, Si les symptômes persistent, faire prodiguer des soins médicaux.

Ingestion

Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité,



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair et méthode	55 - 57.8 ° C (131 - 136 ° F); Pensky-Martens Closed Cup; No ignition, sustained combustion or flashing detected using the Sustained Combustibility Test (method in US 49CFR173, Appendix H).
Produits de combustion dangereux	Voir la section 10. Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Moyens d'extinction	CO2, eau ou poudre sèche Produit chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun à notre connaissance. Aucun à notre connaissance.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion	Aucun à notre connaissance. Liquide inflammable et Combustion en cas d'incendie Se vaporise facilement à température normale et Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Procédures particulières de lutte contre l'incendie	Aucun n'est établi.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Porter l'équipement personnel de protection approprié. Porter l'équipement personnel de protection approprié et Assurer une ventilation adéquate et Enlever toute source d'ignition.
Précautions en matière d'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Procédures en cas de fuite ou de déversement de matière	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination Enlever avec un absorbant inerte, Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur, Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition et Éviter tout contact avec la peau et les yeux et Utiliser ce produit avec une ventilation appropriée.
Stockage	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Seuils limites d'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Suisse - Limites d'exposition professionnelle - MAK

Alcool isopropylique 67-63-0 200 ppm MAK; 500 mg/m3 MAK

Suisse - Limites d'exposition professionnelle - STEL

Alcool isopropylique 67-63-0 400 ppm STEL; 1000 mg/m3 STEL

Équipement de protection individuelle

Général

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Directives d'exposition

Utiliser dans une zone correctement ventilée. Utiliser dans une zone correctement ventilée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9. Propriétés physiques et chimiques

pH	7.8 - 8.4
Pression de vapeur	Non déterminé
Point d'ébullition	> 93.3 ° C (> 200 ° F)
Solubilité	Soluble dans l'eau
densité	1 - 1.2 g/mL
Contenu en composés organiques volatils (COV)	< 3 %
Point d'éclair	55 - 57.8 ° C (131 - 136 ° F)
Viscosité	> 2 cp
Densité de la vapeur	> 1 (air = 1,0).
Taux d'évaporation	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé Aucune information disponible.
Couleur	Noire

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas. Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Incompatibilité	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière..
Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière et Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité en milieu aquatique	CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =>750 mg/L CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =9460 mg/L. EC50/48h/Daphnia =13299 mg/L. CE50/72h/algues =/> 1000 mg/L.
-------------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle . Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
--	---



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

14. Informations relatives au transport

Général Article non soumis à réglementation par le Ministère américain des Transports et les agences IATA, ADR, IMDG et RID.

IATA

Nom d'expédition correct Sans objet
Classe de risque Sans objet
Exceptions d'emballage Aucun
Numéro d'identification (UN) Aucun
Groupe d'emballage Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine. Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Marquage CE Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

Autres informations Des informations concernant la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) peuvent être trouvées dans la section 9 (Propriétés physico-chimiques).

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives au fabricant Hewlett-Packard Company
1000 NE Circle Boulevard
Corvallis, OR 97330-4239 US

Définition(s) de la phrase de risque de l'ingrédient
R11 Hautement inflammable
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R67 Les vapeurs peuvent provoquer somnolences et vertiges.

Autres informations Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Date de publication Jun 12 2007 6:56AM

Révision 4

Remplace la fiche datée du Jan 26 2007 10:57PM

Préparation et informations relatives à la révision Chemical Product and Company Identification: Alternate Trade Names - SKU Numbers
Composition/Information sur les composants: Ingrédients
3. Identification des dangers: Effets chroniques sur la santé
3. Identification des dangers: Caractère cancérigène
Informations réglementaires: DÉCLARATIONS DE SÉCURITÉ
15. Informations réglementaires: Règlements du Canada



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Clause de non responsabilite

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Explication des abréviations

ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Tasse Ouverte De Cleveland
DOT	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
TPN	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL limite d'exposition autorisée	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL limite d'exposition à court terme	Limite d'exposition à court terme
TCLP	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils